

Rapport
d'activité

Association
SOL SOLIDAIRE
2022

Table des matières

1. Edito	3
2. La raison d'être de l'association SOL SOLIDAIRE.....	3
3. Pilotage et gouvernance	3
Le conseil d'administration et l'assemblée générale.....	3
L'équipe.....	4
Alexandra Batlle, Coordinatrice	4
Des référents par membres fondateurs	4
4. Nos mécènes	5
Nos modes d'intervention	5
Jusqu'à 66% de défiscalisation sur les dons.....	5
Nos mécènes en 2022	6
5. Nos temps forts en 2022	7
Suivi de l'appels à projets 2020-2021	7
Appel à projets 2022	7
Ils parlent de nous.....	7
6. Perspectives	9
7. Notre impact	10
Promotion des énergies renouvelables	10
Bienfait climatique	10
Impact social	10
8. Les Comptes	10

1. Edito

En 2022, l'association SOL SOLIDAIRE a décidé de lancer un nouvel appel à projets, forte de la réussite du tout premier. Cette réussite nous honore autant qu'elle nous engage à aller plus vite et plus loin, face à la crise énergétique qui va s'accroître dans notre pays.

SOL SOLIDAIRE apporte un coup de pouce aux bailleurs sociaux qui souhaitent non seulement « solariser » leur parc immobilier mais aussi impliquer leurs locataires dans la dynamique de transition énergétique. Car accéder à une électricité verte, locale et moins chère, c'est possible avec l'autoconsommation collective quand on joue le jeu de maîtriser sa consommation pour la reporter aux heures d'ensoleillement. Un concept d'avenir !

Pour 2023, nous comptons sur la solidarité d'un maximum de mécènes pour continuer à faire bouclier contre la hausse du prix de l'électricité qui risque d'impacter les plus démunis. Avec SOL SOLIDAIRE, ensoleillons des vies, réchauffons les cœurs !

Merci à nos mécènes et merci aux acteurs du logement social volontaires, pour leur confiance.

André JOFFRE
Président

2. La raison d'être de l'association SOL SOLIDAIRE

Développer les énergies renouvelables est devenu un enjeu majeur tant climatique qu'économique et social. D'ici 2050, la France ambitionne de porter à 100 GWc la puissance solaire installée.

L'autoconsommation collective, définie à l'article L.315-2 du code de l'énergie, permet à un groupe de consommateurs et de producteurs de s'associer autour d'un projet commun de partage d'électricité renouvelable et locale.

A l'heure où 7 millions de foyers sont en précarité énergétique, l'association SOL SOLIDAIRE a pour vocation de favoriser le déploiement d'opérations d'autoconsommation collective dans le secteur du logement social afin de conjuguer progrès social et environnemental.

Son projet : permettre aux bénéficiaires de logements sociaux de réduire leur facture énergétique en contribuant à financer l'installation de panneaux photovoltaïques.

3. Pilotage et gouvernance

Le conseil d'administration et l'assemblée générale

SOL SOLIDAIRE a pour membres fondateurs :

l'ADEME, représentée tout au long de l'année 2022 par son Président Arnaud Leroy ;

- la société d'avocats De Gaulle Fleurance et Associés, représentée par Sylvie Perrin, avocate associée ;
- le syndicat professionnel Enerplan, représenté par sa vice-Présidente Laetitia Brottier ;
- le Groupe Banques Populaires et Caisses d'Epargne, représenté par son Directeur du développement durable, Jean-Sylvain Ruggiu ;
- le bureau d'études Tecsol, représenté par son fondateur André Joffre ;
- et l'Union Sociale pour l'Habitat, représentée par sa Présidente Emmanuelle Cosse, ancienne Ministre du Logement.

Ces membres composent le conseil d'administration qui se réunit sur une base trimestrielle pour valider le programme d'actions et mener la réflexion stratégique sur les axes de développement.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2023, ils ont approuvé le rapport d'activité, les financements, les comptes, ainsi que l'affectation du résultat de l'exercice clos en 2022, certifiés par le commissaire aux comptes Bonnefoy et Associés.

L'équipe

Alexandra Batlle, Coordinatrice

Au quotidien, l'action de SOL SOLIDAIRE est coordonnée par Alexandra Batlle, Secrétaire Générale du bureau d'études Tecsol, avec l'appui d'un alternant en école de commerce. Plusieurs ressources du cabinet d'avocats De Gaulle Fleurance et Associés (DGFLA) interviennent régulièrement dans la conduite des activités de l'association : Michelle Colas et Dan Khalifa, avocats, s'assurent notamment que SOL SOLIDAIRE respecte les conditions de gestion désintéressée attachées au rescrit fiscal obtenu en janvier 2020. L'agence de communication Constance, consultante de DGFLA, est également très présente dans l'organisation des événements phares de SOL SOLIDAIRE et dans la production de contenus visuels et audiovisuels, avec la Direction de la communication du cabinet DGFLA.

Des référents par membres fondateurs

Chaque membre fondateur a désigné un représentant pour suivre les activités de l'association et la faire exister dans différentes sphères : parmi les acteurs du logement social, au sein du réseau des grandes entreprises et des institutions. De nombreux webinaires et visioconférences ont été organisés vers des publics variés en 2022, afin de faire connaître l'enjeu de SOL SOLIDAIRE et de fédérer autour de l'association. Le syndicat ENERPLAN et l'ADEME copilotent le processus d'instruction des candidatures aux appels à projets.

Les cotisations des membres fondateurs alimentent le budget de fonctionnement de l'association :

Membre fondateur	2023	Type d'apport
TECSOL	10 k€	Industrie
USH	3 k€	Numéraire
ADEME	10 k€	Numéraire
ENERPLAN	10 k€	Numéraire
BPCE	10 k€	Numéraire
DGFLA	10 k€	Industrie

Les ambassadeurs

La comédienne Amelle Chahbi et le comédien et réalisateur Jean-Pascal Zadi, César du meilleur espoir masculin en 2021, ont décidé de renouveler leur soutien à SOL SOLIDAIRE, par le partage de leur expérience de la précarité énergétique dans les médias et par leur participation aux différents événements organisés par SOL SOLIDAIRE. Merci à eux.



Ci-contre une capture d'écran d'une story Instagram de Amelle Chahbi mettant en avant sa participation à un webinaire de SOL SOLIDAIRE.



4. Nos mécènes

Nos modes d'intervention

SOL SOLIDAIRE mobilise des subventions privées auprès de mécènes, et les affecte aux projets photovoltaïques de bailleurs sociaux qui s'engagent en retour à fournir gratuitement les électrons solaires à leurs locataires.

Jusqu'à 66% de défiscalisation sur les dons

Au terme d'une décision individuelle de rescrit en date du 31 janvier 2020, l'administration fiscale a considéré que l'association SOL SOLIDAIRE remplissait bien la condition d'intérêt général ouvrant droit au régime spécifique du mécénat.

Ce dispositif permet aux donateurs de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur les sociétés qui peut atteindre jusqu'à 66% du montant du don selon certaines limites.

Un don à SOL SOLIDAIRE a un impact direct et concret.

Un don de 20 000 € génèrera 20 000 € d'économies annuelles pendant 30 ans dans un immeuble HIm de 100 familles, à raison de 200 € par famille par an. En effet, sur une facture d'électricité de 2 000 € par an environ, on admet que :

- 30% de la consommation du ménage est couverte par la production solaire locale. En appliquant ce taux d'autoproduction à 2 000 €, on obtient 600 €.
- Sur cette base, on efface un tiers du prix du kWh (les taxes et le tarif d'utilisation du réseau n'étant pas effaçables), soit 600 € divisés par 3, à savoir 200 €.

Au-delà du mécénat financier, SOL SOLIDAIRE est également ouverte à d'autres formes de mécénat, notamment à l'arrondi sur salaire selon le principe mis en œuvre par l'entreprise microDON.

SOL SOLIDAIRE s'appuie sur la plateforme Hello Asso pour collecter les dons des mécènes souhaitant être « supporter solidaire » de l'association.

Nos mécènes en 2022

La plupart des mécènes qui ont cru dans l'association en 2020 et 2021 ont décidé d'en soutenir de nouveau l'action en 2022. Nous les remercions pour leur participation active et concrète à la vie de SOL SOLIDAIRE.

Les paliers de mécénat



1 famille aidée

A partir de **500 €**
200 € après déduction fiscale



40 familles aidées

A partir de **20 000 €**
8 000 € après déduction fiscale



80 familles aidées

A partir de **40 000 €**
16 000 € après déduction fiscale



120 familles aidées

A partir de **60 000 €**
24 000 € après déduction fiscale



200 familles aidées

A partir de **100 000 €**

Nos mécènes Argent



Nos mécènes Bronze



Enedis est partenaire

Nos mécènes supporter solidaire



Emmanuel Font en tant que personne physique

Les salariés de Tecsol dont l'arrondi sur salaire est abondé à 100% par Tecsol

Et tous les supporters solidaires qui ont soutenu l'association notamment via la plateforme Hello Asso.

5. Nos temps forts en 2022

Suivi de l'appels à projets 2020-2021

Les appels à projets annuels sont fondés sur un cahier des charges comprenant un certain nombre de critères : économies en euros permises au locataire, contenu local des systèmes solaires, performance énergétique du bâtiment ou encore innovation technologique ou organisationnelle.

20% C'est la réduction moyenne de facture d'électricité d'une famille estimée par les bailleurs sociaux candidats. Selon les cas, le solaire se présente soit comme une brique de rénovation énergétique de bâtiments existants (par exemple, réhabilitation de cités minières), soit comme une solution intégrée à un projet de construction neuve (par exemple au sein d'un îlot de nouvelle zone d'aménagement concerté).

Les chantiers des premiers projets lauréats font l'objet d'un suivi régulier et sont proches d'aboutir.



Dossiers retenus sur l'AAP 2020-2021

Appel à projets 2022

La deuxième édition de l'AAP SOL SOLIDAIRE aura été ouverte de septembre 2022 à mars 2023.

Ils parlent de nous

La présence de l'association dans les médias et sur les réseaux sociaux (principalement LinkedIn) va croissant. Voici une sélection d'articles qui ont mis en avant SOL SOLIDAIRE durant cette année 2022 :

Découvrez Sol Solidaire, association de lutte contre la précarité énergétique grâce à l'énergie solaire !



Dans le cadre de votre politique RSE, vous souhaitez contribuer à une cause porteuse de sens ? Pensez à SOL SOLIDAIRE. L'Association contribue à financer l'installation de panneaux solaires sur les HLM afin de distribuer gratuitement l'électricité ainsi produite aux habitants.

Nous remercions chaleureusement pour leur contribution à l'événement « Sol Solidaire, le webinaire mécènes » du 7 juillet dernier [Amelle Chahbi](#), comédienne et ambassadrice de l'association, Lucas Vandellos, responsable Marketing de Mon courtier énergie, Richard Loyer, délégué général d'Enerplan, Joachim Roland, responsable pôle support & accès à la Direction du patrimoine de Plurial Novilia, Alexandra Battle secrétaire générale de Tecsol et coordinatrice de Sol Solidaire, notre avocate Sylvie Perrin, ainsi que ceux d'entre vous qui participaient à ce rendez-vous.

Nous sommes heureux de vous adresser les éléments pour revoir cette de présentation de l'association, de ses réalisations et du dispositif permettant de la soutenir.

En liens ci-dessous, vous trouverez :

[Le lien vers le replay](#)

[Le lien vers la présentation](#)

Article sur le Blog Plein Soleil, juillet 2022

N'hésitez pas à partager ce message et à nous manifester votre intérêt pour faire un don !

[Je contacte Sol Solidaire](#)

A PROPOS :

L'association Sol Solidaire a pour membres fondateurs l'ADEME, la société d'avocats et de notaires De Gaulle Fleurance et Associés, le syndicat professionnel Enerplan, le Groupe BPCE, le bureau d'études Tecsol et l'Union Sociale pour l'Habitat.

Son objectif : conjuguer progrès social et environnemental.

Son projet : permettre aux bénéficiaires de logements sociaux de réduire leur facture énergétique, en contribuant à financer l'installation de panneaux solaires sur le toit des HLM. [SolSolidaire.fr](#)



ALERTE PRESSE

PLURIAL NOVILIA ANNONCE LA SIGNATURE DE CONVENTIONS AVEC ENEDIS POUR QUATRE OPÉRATIONS D'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE

Reims, le 27 octobre 2022 – Après avoir lancé il y a 2 ans la [première opération d'autoconsommation collective pour un immeuble de 17 logements](#), Plurial Novilia, filiale du groupe Action Logement, annonce la signature ce vendredi 21 octobre de conventions avec Enedis pour quatre opérations du programme 1.2.3 Soleil, 1^{er} projet d'autoconsommation collective dans le Grand Est pour des pavillons individuels. Ce partenariat rend, à partir du 1^{er} novembre, effectif l'échange d'excédent d'électricité entre les logements équipées de panneaux photovoltaïques.

Plurial Novilia s'est emparé depuis de nombreuses années de la question des énergies dans le bâti, que ce soit à travers la performance énergétique de ses réalisations ou la maîtrise des consommations, et donc la baisse des charges pour les occupants.

C'est dans cette optique que le bailleur a lancé le programme 1.2.3 Soleil avec comme principaux objectifs de permettre aux locataires de gagner en pouvoir d'achat, par une baisse de leur facture d'électricité, et de contribuer à la transition énergétique, en développant des énergies renouvelables. Le projet, à la fois ambitieux et innovant, vise aussi à accompagner le développement industriel du solaire photovoltaïque en France sur des débouchés opérationnels et adaptés aux besoins de nombreux bailleurs.

En plus de l'échange d'excédent d'électricité entre les logements (objet de la présente signature de la convention), le programme [1.2.3 Soleil](#) s'appuie sur une solution industrielle nationale comprenant des panneaux photovoltaïques d'une puissance de 3 kWc (kilowatt-crête), un système de stockage électrique de 6kWh - incluant une batterie issue des filières de recyclage national d'anciennes batteries de véhicule électrique - ainsi que le pilotage du ballon d'eau chaude électrique afin de partager et consommer une énergie à la fois locale et naturelle.

Communication de Plurial Novilia, 1,2,3, Soleil, octobre 2022

Sur les réseaux sociaux notamment LinkedIn l'audience et l'engagement à l'égard de Sol Solidaire est en forte augmentation notamment via les publications de nos partenaires

Dans ce post de la Banque populaire du Sud, le principe du prêt à impact est expliqué, l'entreprise Salles Frères qui soutient Sol Solidaire via ce prêt est mis en avant, LinkedIn, novembre 2022



L'association a organisé en septembre 2022 sa première soirée caritative annuelle.

Une belle première édition avec la présence de près de 70 personnes dont nos membres fondateurs, mécènes, lauréats et l'intervention de nos parrain et marraine.

L'évènement a eu lieu le 20 septembre 2022 au restaurant Zango à Paris, en marge de l'université annuelle de l'autoconsommation photovoltaïque organisée par Enerplan.

La soirée fut l'occasion pour les parties prenantes de l'association de partager leurs témoignages, et d'encourager davantage d'acteurs de la filière solaire à rejoindre la dynamique.



6. Perspectives

Un nouvel appel à projets sera ouvert au printemps 2023.

Le conseil d'administration souhaite recruter un.e Secrétaire Général.e et ouvrir les adhésions à de nouveaux membres en 2023.

7. Notre impact

Promotion des énergies renouvelables

L'autoconsommation collective, qui est une pratique naissante, contribue à la démocratisation de la production d'énergie décarbonée et locale et au développement de circuits-courts énergétiques. SOL SOLIDAIRE participe ainsi à la progression de la transition énergétique, avec 602 kWc déjà soutenus pour réalisation à court terme.

Bienfait climatique

L'ensemble des projets déjà financés par SOL SOLIDAIRE (AAP 2020-2021) permettra d'éviter 1544 tonnes de CO2 au bout de 20 ans (la durée de vie des installations photovoltaïques).

À titre comparatif, 1 tonne de CO2, c'est l'impact d'un passager lors d'un aller-retour Paris New York en avion. Les émissions de CO2 évitées par SOL SOLIDAIRE représentent plus d'une dizaine d'allers-retours long courrier de ce type ou encore l'émission totale annuelle de 334 Français.

Impact social

La précarité énergétique touche près de 7 millions de ménages en France. Soutenir SOL SOLIDAIRE, c'est lutter contre les inégalités grâce à l'allègement des factures énergétiques des bénéficiaires. Nos actions améliorent les conditions de vie de plusieurs centaines de foyers par an (en 2020 : 519).

8. Les Comptes

Le bilan et le compte de résultat sont disponibles en annexe.